

Séance du 26 Mai 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, M. Escapil-Inchauspé, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Capdevielle, Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Jeambrun à M. le Maire ; M. Arandia à Mme Bédarrides ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; Mme Bisauta à M. Causse ; M. Casenave à Mme Capdevielle.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET :VIE SOCIALE - Désignation du Collège des Elus au Conseil de Quartier de Sainte-Croix

M. MILLET-BARBE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Suite à la délibération N° 1 du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2004, modifiée par la délibération N° 3 du 30 mars 2005 concernant la création d'un Conseil de Quartier à Sainte-Croix, et étant donné l'avancée du projet, je vous sollicite afin que nous procédions à la désignation du Collège des Elus.

La constitution du Conseil de Quartier de Sainte-Croix a débuté le 22 avril 2005 avec l'élection du Collège des Habitants.

Les votants représentaient 4,57 % de l'électorat. Vous trouverez, ci-joint, la liste des candidats élus.

Quarante-six associations ont été retenues sur les critères suivants pour former le collège des associations:

- avoir leur siège social sur le quartier
- assurer des interventions régulières en faveur des habitants de Sainte-Croix.

Dix-sept d'entre elles se sont portées candidates pour cette élection, qui se déroule par correspondance dont l'échéance est fixée au 31 mai 2005.

Le Collège des Institutionnels se compose de membres désignés par la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale Jeunesse et Sports, le Conseil Général et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ces deux derniers organismes ne se sont toujours pas prononcés pour la désignation de leurs représentants.

Je vous propose pour la constitution du Collège des Elus de désigner les quatre représentants suivants du Conseil Municipal :

- M. Millet-Barbé
- M. Lozano
- Mme Carreiro
- M. Casenave

L'Assemblée Communale approuve ces désignations.

Le Collège des Elus au sein du Conseil de Quartier de Sainte-Croix est en conséquence composé de :

- M. Millet-Barbé
- M. Lozano
- Mme Carreiro
- M. Casenave

Ainsi, le Conseil de Quartier pourra être opérationnel dès le 1^{er} juin ce qui permettra d'envisager sa première réunion avant l'été.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde ne participent pas au vote.

M. Sarhy ne participe pas au vote.

Ont signé au registre les membres présents.